# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI MATIN, 15 DECEMBRE


## SPECTACLES, BALS, &c

### THEATRE ST-CHARLES
de BIDWELL

SAMEDI, 15 décembre—Deux dernières Représentations de la

**TROUPE ROYALE**

# JAPONAISE.

Matinée à 12 m., Soir à 8.

15 déc—1f

### Théâtre St Charles de Bidwell.

POUR UNE SEMAINE SEULEMENT,

Commençant dimanche, 16 décembre,

Pour la première fois à la Nlle-Orléans les

**MARIONNETTES ROYALES,**

100....Artistes Mimes ...100

Venant du Crystal Palace de Londres, Ang., la première partie en ministrels, Pantomime et burlesque.

DIMANCHE SOIR, les Marionnettes Minstrels, dans la charmante pantomime de Noël "HUMPTY DUMPTY," avec tous ses effets scéniques et merveilleux et ses nouveaux tours et

les grandes transformations scéniques

avec un personnel complet acteurs et actrices lilliputiens dans leur inimitable personnification des êtres humains. Matinée comme de coutume.

Dimanche, 23 déc—The Hanlons.

15déc—

### Théâtre de l'Opéra.

M. A. J. DEFOSSEZ..................Directeur

SAMEDI à midi, 15 décembre,

**Grande Matinée:**

**LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ,**

Opéra en 3 actes, Musique d'Ambroise Thomas.

M lles JOUANNY, Dorsay et Sholia.
MM. VALDEJO, Benhivers, Puget.

Sièges réservés de Premières et de Parquet, 75c. Secondes, 50c.—Troisièmes, 25c.

SAMEDI SOIR, 15 décembre—20e soirée d'abonnement,

**LA JUIVE.**

M. LESTELLIER, Jourdan, Puget, Maugé.
Mmes VILLANOVA et TEVINI.

Au premier acte, Grand Cortège et Divertissement par le Corps de Ballet.

Au troisième acte—La Tour Enchantée.
Grand Ballet—Mlle ROZIER, Mlles Guillerme, Gossé et le Corps de Ballet.

DIMANCHE SOIR, 16 décembre — Grande soirée extraordinaire,

**LA TRAVIATA.**

Grand opéra en 4 actes, musique de Verdi.
MM. LESTELLIER, MAUGÉ, Mussy, Puget, Rossi, Frétério, et Mlles JOUANNY et Sholia.

Ballet des Bohémiennes

LUNDI, 17 décembre, 21e soirée d'abonnement,

**LE PROPHETE,**

Grand opéra en 5 actes et 8 tableaux, musique de Meyerbeer

Décors nouveaux de Feliati de Milan.
Nouveaux costumes de Mmes Aussil et Bétat,
Deux ballets.

14 déc—

### THEATRE DE L'OPERA.

Abonnement Spécial.

TICKETS à..................$1 00

A la demande d'un grand nombre de souscripteurs et d'autres personnes qui n'ont pu bénéficier de l'avantage de cette souscription.

UNE NOUVELLE EMISSION

sera faite d'un nombre restreint de Billets, et pendant CINQ JOURS SEULEMENT, à partir du

LUNDI, 10 DECEMBRE.

Ces Billets spéciaux de 1 dollar donnent droit à:

Une place réservée aux Secondes les jours de soirée d'abonnement,

PLACES VALANT $1 50;

A un Parquet ou toute autre place réservée les dimanches et autres soirées en dehors de l'abonnement—

VALEUR REELLE.......................$1 25

et conservent leur valeur nominale pour tout autre emploi.

**On ne peut prendre moins de 10 Billets**

On peut souscrire à partir de Lundi, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, au Box Office, chez Werlein, 135 Canal St., ou au Théâtre de l'Opéra.

9déc—

### Une Merveille de 9 Jours!

DECEMBRE du 7 au 15 Inclusivement. — TROIS — TOUT Multiplié PAR TROIS.

12 ARABES ENORMES. — 35 ACTES! GRAND

# Cirque — GRANDES — Cole!

RICHE Humain FLY! — TENTES — SLENDIDE NOUVEAUX Attraits!

Emplacement: Rue du CANAL, Vis-à-vis la Station des chars. — Entrée: 50 sous; Moitié prix pour les Enfants. Sièges numérotés, $1

Une saison de Grand Carnaval! Matinée tous les jours, le Dimanche excepté, à 11 heures du matin. Spectacle du soir à 8 heures. Première représentation VENDREDI soir.

Places en vente au magasin de musique de Louis Grunewald, 127 rue du Canal.

7 déc—6f


# ELKIN & CIE.,

100....RUE DU CANAL....100

Offrent leur vaste fonds de

Tapis de Velours et de Bruxelles, dits "Body Brussels" et "Tapestry Brussels" et des

# TAPIS

Trois plis "Ingrain"

A des prix très réduits.

La maison reçoit maintenant de fraîches importations de

NATTES DE CHINE, de diverses qualités.
NATTES DE CHINE, sans couture.
TOILES CIRÉES.
STORES DE FENÊTRES.
RIDEAUX DE DENTELLE Etc.

26oct83—1an3dim.mar.jeu

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés

—EN—

# NATTES

DE CHINE

## A. Brousseau's Son

37.....RUE DE CHARTRES.....

# TAPIS

Le plus grand stock au Sud.

Prix qui conviendront à tout le monde.

[illegible]—1an

Le Stock le plus vaste, au Sud de voitures.

## Fred. N. THAYER.

169 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 12 rue de l'Union.
(Entrepôts, rue Gravier, 217)
Dépôt du Orme & Breed Manufacturing Company.

Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres. Buggies, Voitures, Harnais, Voitures d'enfants, Vélocipèdes, Bicycles, etc.

14 mars 83—1an

Médaille d'Or. Paris 1878 — Diplôme d'honneur Amsterdam 1883

## BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

SEUL AGENT.

VENANT d'être reçu un assortiment des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le nouveau système Equilibre. Breveté pour la tenue de l'accord la partie la plus essentielle dans le Piano. Les mécaniques de ces instruments sont à doubles répétitions. Ces pianos ont été faits exprès expressément pour notre climat et sont pleinement garantis. J'offre ces Pianos à un prix excessivement réduit.

Accords et réparations de Pianos et Orgues à des conditions très avantageuses.

16 nov—


## Spectacles, Bals, &c

### ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.

SAMEDI, 15 déc—Dernière représentation de M. **MILTON NOBLES.**

Samedi, à midi—INTERVIEWS.
Le Soir, à 8—A MAN OF THE PEOPLE.

15déc—1f

### Académie de Musique, DE BIDWELL.

Une semaine seulement commençant dimanche soir, 16 décembre; matinées mercredi et samedi.

Engagement du grand comédien

**MR. DION BOUCICAULT,**

Qui paraîtra dans son inimitable rôle de CONN O'KELLY, dans le

**SHAUGHRAUN.**

Le rôle de Moya par Mlle NINA BOUCICAULT (Sa première saison.)

Le rôle de Claire Ffolliott par Mme ALFRED MADDICK (du Théâtre Drury Lane, de Londres.)

Mme L. R. Barker, Mlle Blanche Thorne,
Mlle Lena Langdon, Mr A. W. Forrest,
Mr J. A. Wilkes, Mr Geo. Reynolds,
Mr J. P. Sutton, Mrs M. Kent,
Mr F. Bret Harte, Mr J. C. More.

Formant une compagnie spécialement choisie pour représenter cette Célèbre pièce Irlandaise sous la direction de l'auteur.

Décors nouveaux et appropriés.

Dimanche, 23 déc—MINNIE MADERN.

15 déc—

### Pavillon de Faranta.

Au coin des rues Bourbon et Orléans.

Le spectacle de 10 cens, par excellence

Représentations tous les soirs et les Dimanches, Lundis et Samedis en Matinée, à midi, alors que paraîtra le signor BLITZ JR et Mlle LOUISE

M. Frank Conway, le célèbre ténor Léon Delmore et Fred Wilson, dans leur pièce originale:

**Birthday Surprise Party!**

JOHNNY PATTERSON, le célèbre Clown Irlandais, avec de nouvelles drôleries.

FRAZER & ALLEN, les merveilleux musiciens exécutant sur quinze instruments divers.

J. W. SHEPPERD, le favori Tennessean.

Humpty Dumpty, Andy Morris, clown, Tootsey, âgé de 6 ans, 2nd clown, Ida Massey, la meilleure Colombine en Amérique, Mlle Alva, la reine des reines.

Entrée, 10 cents. Places réservées, 15 cents extra.

9 déc—

# PREMIER GRAND BAL

## Paré Masqué et de Calicot

Donné par

l'association de bienfaisance mutuelle

## EAGLE

A la Salle de l'Artillerie WASHINGTON, (ci devant salle de l'Exposition).

SAMEDI soir, 29 Déc. 1883.

Comité d'arrangements:

F. Z. POWER, président; V. Moll, T. C. Mascot, J. O. Farrar, J. G. Labyche, H L. Frantz, J. H. Gardener, A. Lesseps, C. J. Strata, L. Bourgeois Jr, P. D. Chalbonnet, Wm Gasis, Geo Kidd.

Billets avec coupons donnant droit à une chance dans la loterie d'une magnifique canne à pomme d'or..................................$1

Pour les invitations de dames, s'adresser à:
A. F. Béret, coin des rues Champs-Elysées et St Claude;
J. H. Rivet, coin des rues Remparts et Bayou;
Wm Notbacker, 823 rue Dauphine;
V. St Ceran, 25 rue St Charles;
L. R. Théard, coin des rues Ste Anne et Remparts;
J. B. Laviene, 265 rue Poydras;
J. N. W. Oslo, coin des rues Gravier et Rampart;
A. Hutly, coin du Passage de la Bourse et de la rue Douane;
P. A. Bertrand, coin des rues Esplanade et Marais

N. B.—Chaque dame en entrant dans la salle de bal recevra un numéro lui donnant droit à une chance dans une loterie d'une belle bague en diamant.

Les privilèges d'exploiter la Buvette, le Restaurant et le Vestiaire seront vendus à l'encan par Placide J. Spear, encanteur, à la salle de l'Association, rue des Remparts, près Dumaine, DIMANCHE, 23 décembre, à une heure de l'après-midi.

Le comité se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les enchères. 9 déc—


# Librairie Francaise,

59 - - - Rue de Chartres - - - 59

COIN BIENVILLE.

# H. BILLARD.

Reçu par les derniers arrivages d'Europe et de New-York un STOCK COMPLET de

Livres classiques

Et de FOURNITURES POUR ECOLES, PAPETERIE fine, REGISTRES, PORTEFEUILLES, MEMORANDUMS, Etc.

Ainsi qu'un choix considérable de PORTE-MONNAIES, SACS POUR DAMES PORTE-CARTES, AGENDAS DE POCHE ETUIS A MUSIQUE, Etc., Etc., genres et modèles nouveaux.

Albums à Photographies!
Albums à Photographies!

Le choix le plus riche, le plus complet, et les modèles les plus nouveaux, reliures marocain cuir de Russie, peluche soie, fleurs et ornements dorés. Cet assortiment comprend tous les modèles nouveaux.

**Depuis le meilleur marché jusqu'aux reliures les plus riches.**

La LIBRAIRIE FRANÇAISE reçoit chaque semaine les ROMANS NOUVEAUX, et a toujours en main les ŒUVRES COMPLÈTES des AUTEURS CONTEMPORAINS.

Librairie Française et Américaine, GROS ET DETAIL,

En vente à la Librairie Française:

Les ŒUVRES de ALFRED MERCIER.

L'HISTOIRE DES ETATS-UNIS, suivie de l'HISTOIRE DE LA LOUISIANE, par Madame M. D. GIRARD.

L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE racontée aux enfants louisianais, par Madame LAURE ANDRY.

Souvenirs d'Amérique et de France par une Créole, un magnifique volume, $1 50.

11nov—


## CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

| | |
|---|---|
| Abadie Jean Dominique | Gerard Joseph |
| Abadie Alexandre | Gaspari Pascal |
| Aimont Auguste Lucien | Hémard |
| Ader Joseph Celestin | Hourné Firmin |
| Bordes Veuve | Jarry H[illegible] |
| Beyries Baptiste | Lafont Auguste H |
| Boulanger Augustin | Le Batard A |
| Bordes Pierre | Legrand Jules Alex |
| Bernard Celestin F | Lebeau Louis |
| Bordes Jean | Lacourt Clodomir |
| Bellebon Louis Aug B | Lieutaud Hippolite |
| Benaport Ursule | Michelon Casimir |
| Bordes Bertrand F | Mieni Emmanuel et P Jo |
| Beaulieu Henri D | Mouzard Jean Louis |
| Claverie Adrien | Py Oran Gabriel |
| Cornilhé Henri | Pollet Joseph |
| Charcoleau Jean L H | Pernet Gabriel A |
| Castex Bertrand A | Piattoli |
| Cabirag Bernard | Bany Batmale |
| Claverie François | Ribot Jules Alex |
| Coulom Pierre Escudé | Rabeune Bernard |
| Couget Jean Marie | Reyes |
| Dayrand J T | Sinee William F |
| Dusso Bernard P | Sellenet Claude |
| Descamps René Léon | Serrat Mme Vve |
| Fouchard Frédéric | Theaux Jacques J P |
| Forstall's sons | Thevenin Mme Vve |
| Fougerat Armand | Verneles Jules J |
| Guilhemat Marie | Weil Paul David |

Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

La Nlle-Orléans, le 1er décembre 1883


MaraisStreetSteam Brewery

## H. F. STURCKEN,

30, 32, 34 et 36 RUE MARAIS,
Entre Conti et St-Louis.

[illegible]

# LA BOTTE ROUGE!

A l'enseigne de la "BOTTE ROUGE",

ANGLE DES RUES URSULINES ET DAUPHINE.

BOTTES, SOULIERS,

ET BOTTINES, A BON MARCHÉ.

GEORGE WAGNER.

1er sept—4m. or com dim.

# Joseph Monteleone,

Encoignure St. Louis et Royale,

GRANDE RÉDUCTION!

Chaussures à boutons hautes et bottines en peau de veau française, comme à la main, à $2 75.

Chaussures à boutons basses en peau de veau française, comme à la main, à $2 50.

Chaussures à vissés de $2 à $2 25.

Aussi, un grand assortiment de chaussures de tout genre.

N. B.—Toutes les chaussures sont garanties.

24 juil—1 an—Sam Dim Mer


## Spectacles, bals, &c.

### GRAND OPERA-HOUSE
D. BIDWELL..............................Directeur

Samedi, 15 Déc.

# CLARA MORRIS,

Dernière représentation—Matinée à 1 h p. m.

ARTICLE 47.

Pas de représentation ce soir. 15 déc—1f

### GRAND OPERA HOUSE,

Rue du Canal entre Bourgogne et Dauphine.

D. BIDWELL................................Directeur

Commençant le Dimanche soir, 16 Décembre, et Jeudi et Samedi, Matinées.

Le brillant succès de New York, tiré du roman populaire de OUIDA, intitulé

# MOTHS,

comme il a été joué au Wallack's Theatre, N.Y. Interprété par M. GUSTAVUS LEVICK et une grande Troupe Dramatique, sous la direction de FRANK GOODWIN.

Dimanche, 23 Déc.—EMMA ABBOTT, Grande Troupe d'Opéra Anglais. 15 déc—


BUREAU DE PRETS.

# OTTO SCHWANER,

17.......RUE BARONNE.......17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.


# Proclamation
—DU—
# ROI DU CARNAVAL!

PRO BONO PUBLICO.

EDIT LXXX.

A tous ceux que le présent Edit concerne—Salut!

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien-aimés sujets de la Nouvelle-Orléans, la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

## MARDI-GRAS,

LE VINGT-SIXIÈME JOUR DE FÉVRIER 1884,

connu comme le grand jour de notre fête, à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre maison fassent tout en leur pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin, nous ordonnons et décrétons:

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publieront et promulgueront immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui y résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et lieux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes s'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au-delà de nos frontières, protégées par notre royal étendard de rouge, de vert et d'or, une cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi Gras. Nous leur promettons un bon accueil et cette généreuse hospitalité pour laquelle nos affectueux sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé dans tout l'Etat; que les récoltes sont satisfaisantes; que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce; qu'aux chemins de fer de notre capitale choisie, des voies importantes ont été ajoutées—le "Mississippi Valley", qui ouvrira une section riche et fertile du pays, et le "Queen and Crescent" qui contribuera puissamment à la prospérité de la ville reine de l'Ouest des entreprises qui témoignent du talent et de l'énergie des citoyens et qui y amèneront des capitaux. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous aimons tant, leur permettant par là de fêter avec plus d'éclat et avec plus de gaîté notre venue annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Les préparatifs de nos bien-aimés sujets pour la grande EXPOSITION INDUSTRIELLE UNIVERSELLE ET LE CENTENAIRE DU COTON qui aura lieu dans notre Capitale favorite, la NOUVELLE-ORLEANS, en 1884-85, a reçu la sanction de notre gouvernement royal, et l'Exposition est assurée de l'appui et du concours de notre auguste personne. La tendance aux améliorations, l'impulsion donnée au commerce, l'appui du génie, les merveilles nouvelles de la science, l'élévation de la population, la richesse et la prospérité qui résulteront de cette grande combinaison des manufactures et des produits des nations du globe, sont au delà des calculs des hommes les plus sages et les plus entreprenants de notre siècle. Nous exhortons donc notre peuple à tout mettre en œuvre pour que NOTRE EXPOSITION soit la plus brillante, la plus belle et la mieux réussie où seront réunies les intelligences du monde les plus illustres de notre civilisation.

VII. Nous manifesterons ici le grand plaisir que nous ont causé les cordiales réceptions faites aux personnes attachées à notre cour et les fêtes organisées en leur honneur par notre cher cousin "Cincinnatus" de notre ville reine; et nous adressons des remerciements aux "Orioles", de Baltimore, pour les courtoisies dont ils ont entouré les représentants de notre royaume. De notre part et de la part de notre population, nous invitons ces galants chevaliers et leurs charmantes reines d'honorer notre ville de leur présence à la prochaine fête et à l'EXPOSITION DU CENTENAIRE.

### Dieu Protège le Roi!

Donné sous notre signature et le sceau royal dans le Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, ce 25me jour d'Octobre 1883, et la Centième Année de notre règne.

Par le Roi lui-même,

REX

Contresigné: BATHURST,
Grand Chambellan.

Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 24 Novembre 1883.

Toutes les communications officielles devront être adressées à

BATHURST,
Tiroir de la Poste 1082, Nlle-Orléans, Lne.

27 nov—

## ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

CONCOURS LITTERAIRE DE 1883

L'Athénée, réuni en séance spéciale, le 29 juin, a adopté les dispositions suivantes pour le concours de 1883:

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er juillet 1883, jusqu'au 15 février 1884 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; il seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto* et *les lignes*; ils ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenables

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra la médaille ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes;
MME DE STAEL; SA VIE, SES OUVRAGES.
Pour les hommes;
PROGRÈS ET MISÈRE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER
P. O. Box 3246.


## LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

—Importateur de—

VINS ET DE LIQUEURS

—Et marchand de—

Produits des Campagnes et de l'Ouest,

27 RUE DECATUR,

11 mars—1an Nlle-Orléans.



# L.S.L.

# Prenez Avis!!

Que cette loterie est la seule qui d ne un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

## GRANDE CHANCE
—POUR—
# UNE FORTUNE!

# LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE

DONNERA
A LA
Nouvelle-Orléans, Lne.,
—LE—

MARDI, 18 DECEMBRE 1883,

UN

## TIRAGE EXTRAORDINAIRE,

CLASSE M,

Sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

## PAS DE REDUCTION!

## Pas d'ajournement!

PLUS D'UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

| | |
|---|---|
| UN GROS LOT DE...... | $150,000 |
| UN GROS LOT DE...... | 50,000 |
| UN GROS LOT DE...... | 20,000 |

2,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

La tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

Au bureau de la compagnie

MARDI, 18 DECEMBRE 1883,

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Gros lot de | $100,000.. | $150,000 |
| 1 .. .. de | 50,000.. | 50,000 |
| 1 Lot de..... | 20,000.. | 20,000 |
| 2 Lots de..... | 10,000.. | 20,000 |
| 4 Lots de..... | 5,000.. | 20,000 |
| 20 Lots de..... | 1,000.. | 20,000 |
| 50 Lots de..... | 500.. | 25,000 |
| 100 Lots de..... | 300.. | 30,000 |
| 200 Lots de..... | 200.. | 40,000 |
| 600 Lots de..... | 100.. | 60,000 |
| 1000 Lots de..... | 10.. | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit............ 20,000

100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $50,000 soit............ 10,000

100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit............ 7,500

2,279 Lots s'élevant à..........$522,500

Les billets gagnants peuvent être déposés pour collection dans n'importe quelle banque, express ou autre agence.

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures."

G. T. Beauregard
J. A. Early

BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE

loterie de l'Etat de la Louisiane,

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, change de New York, en traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

## M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser les lettres enregistrées et faire les mandats par la poste (money orders) payables à la

[illegible] National Bank

Orleans, La.


## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

Coton Coton Coton

A vendre par mon Shérif Civil dans l'affaire de

Harris Parker & Co vs John F. Halpin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 9937 — En vertu d'un ordre de vente, rendu le 13 décembre 1883, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, 26 décembre 1883, à 11 heures A. M. des propriétés ci-après décrites, à savoir:

9 balles de coton actuellement à la Presse à coton de l'eau, au coin des rues Tchoupitoulas et Tyrpsichore, dans le premier district de cette ville.

Pendant trois jours antérieurs à celui de la vente, des échantillons dudit coton pourront être vus au Bureau de MM. Harris Parker, & Cie, 36 rue Perdido

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

15 déc—15,19,22 26

**Mme Marie Müller, veuve de Jos. Hestin, vs. William Pattison.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9876—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 15 janvier 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux terrains situés dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, désignés par les numéros quatre et cinq du carré nommé quarante-neuf, borné par les rues Nouvelle-Orléans, Prosper, Solidelle et Nouveau St Bernard, sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, lesquels terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chacun, trente pieds trois pouces de face à la rue Prosper sur une profondeur de cent cinq pieds et cinq pouces et vingt-et-un pieds aux pouces de largeur sur la limite inférieure.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété acquise par le défendeur ici, par achat du plaignant, par un acte passé pardevant Théo. Buisson, ancien notaire, le 27 décembre 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

14 déc—14,21,28—4,11,15

**Jose Marinos vs Pierre Marino et Michel Marino.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8621—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, le 2 janvier 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré No quarante-cinq, borné par les rues Roman, Prieur, O Reilly et Aubry, et mesurant trente-un pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Roman, sur une profondeur et façade rue Aubry, de cent dix huit pieds cinq pouces sept lignes, étant le terrain No dix.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Pierre Marino.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

1 déc—1 8 15 22 29 janv 2

**Mme M. N. Stewart versus Charles Louque.—No 9937.**

B. J. West & Son versus Charles Louque.
No 9966.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans les respectives affaires ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI 9 janvier 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Dumaine, Ste. Anne et Robertson, mesurant soixante-trois pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur de soixante-trois pieds huit pouces et trois lignes sur la ligne parallèle à la rue Ste. Anne, trente-un pieds cinq pouces sur une première profondeur parallèle à la rue Dumaine, puis rétrécissant en angle droit vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes sur une seconde ligne de profondeur trente deux pieds trois pouces et trois lignes, et trente-quatre pieds trois pouces de largeur sur la ligne du fond.

Saisi dans les affaires ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

6déc—6, 13, 20, 27—3, 9 janv.

### VENTES PAR LE CONSTABLE.

**Benjamin Albertson vs Joseph Gould.**

QUATRIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 7485.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas G Ogden, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 903 rue des Magasins, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI, 15 décembre 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de meubles de maison.
Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux

T. M. HEATHERTON,
Constable.

4 déc—4 & 15

### Avis aux créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 9805.

H. Paicloux contre ses créanciers.

ORDRE DE COUR—Considérant ce qui précède, que les créanciers du pétitionnaire soient prévenus de comparaître devant P. O. Feytoux, notaire, LUNDI, le 17e (dix-septième) jour de décembre 1883, à midi, pour délibérer sur la demande faite par ledit pétitionnaire pour un atermoiement, et que, dans l'intervalle, toute procédure judiciaire contre sa personne et ses biens soit suspendue. Il est de plus ordonné que C. B. Bayne soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nlle-Orléans, 12 novembre 1883

F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon H. L. Lazarus, Juge "Division A" absent en ce moment de l'Etat.

JAS. D. RANKIN.
Député Greffier

14 déc—14,15,16,18

### AVIS DE SUCCESSIONS.

**Succession de John J. Hayes.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9099. Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Albany de Grenier de Yoebianque, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

15déc—15 19 22

**Succession de John W. Cannon.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5,658—Division C—Attendu que P. S. Wilts Jr, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dat[ive] dans la succession de feu John W. Cannon, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

15 déc—15, 19,22

**Succession de Pascal Servat.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9061.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Joseph Servat, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

11déc—11, 15, 20.

**Succession de Louis Loison.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,067—Division B.—Attendu que Mme veuve Julia Pedersen Loison a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Loison, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

6déc—6 11 15

**Succession de Rudolph Neumann.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10,060—Division—Attendu que P S Wilts Jr., administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Rudolph Neumann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

6 déc—6 11 15

**Successions de Robert Meyer et femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9669.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ces successions et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wilts, Jr., administrateur public, administrateur de ces successions, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

6déc—6, 11, 15

**Succession de Stephen Boyd.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 9981—Division C—Attendu que Mme Caroline H. Boyd, veuve etc, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Stephen Boyd, son mari, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

5déc—5, 12, 16


# Alph. WALZ

FABRICANT DU CÉLÈBRE

MALAKOFF BITTER,

34 et 36 rue Conti, Nouvelle-Orléans

Succursale à Paris

[illegible]


## VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

**Magnifiques vaches laitières.**

PAR JAS P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—JEUDI, 20, décembre 1883, sera vendu à 11 heures du matin, sur le devant de la Métairie, en face du Parc, à l'écurie de M. Pierre Mercer.

50 Vaches laitières

race Brams et Durham, tout habituées à l'écurie, une quarantaine avec de jeunes veaux, et les autres sur le point de veler

Aussi 2 jolis chevaux de famille.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant. De $50 à $100, 3 mois. De $100 à $250, 6 mois et au dessus de $250, 9 mois de crédit, en billets endossés à pleine satisfaction du vendeur.

15 déc—

**Belles Vaches laitières.**

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—LUNDI, 17 décembre 1883, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure de la rue Broad et du Chemin du Bayou, à la grocerie de Biscotena.

32 belles vaches laitières de race Brams, 20 avec jeunes veaux et les autres sur le point de veler.
1 taureau.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant; de $50 à $100, 3 mois; et au-dessus de $100, six mois de crédit en billets endossés sur pleine satisfaction du vendeur.

13 déc—

**Maison à deux corps de logis, rue St-Antoine No—**

**La propriété faisant encoignure aux rues Union et Derbigny—avec plusieurs terrains vacants.**

**Vente pour effectuer un partage.**

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 décembre 1883, il sera vendu, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—

Un lot de terre situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues St Antoine, Bagatelle, St-Claude et Marais, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St-Antoine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison de quatre chambres, deux cabinets, avec galerie derrière, cuisine de quatre chambres avec galerie sur la façade, deux citernes, puits, lieux d'aisance, etc. Le tout divisé en deux locations et loué $— par mois.

Quatre lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 20 21 22 et 23, dans l'îlet renfermé par les rues Derbigny, Roman, Union et Françaix,

Le lot No 22 formant encoignure aux rues Union et Derbigny, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Union sur une profondeur et façade à la rue Derbigny de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes. Ensemble une maison de quatre chambres, galerie derrière et deux cabinets, cuisine double, citerne, etc

Le lot No 23 mesure 26 pieds 8 pouces de face à la rue Derbigny sur 167 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble, une maison ayant deux chambres, deux cabinets et galerie sur la façade.

Les lots Nos 20 et 21 mesurant chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Le tout d'après le plan exposé à la Bourse.

Conditions: Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de date et hypothèque, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant John E. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le prix de la vente.

9 déc—

**Vente pour liquidation finale de deux jolies propriétés contiguës d'un revenu assuré, l'une à l'encoignure.**

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 15 décembre 1883, il sera vendu à midi, à la Bourse de l'Hôtel St. Charles, rue St. Charles—

Deux propriétés situées dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet renfermé par les rues St Claude ou Bons-Enfants, Marais ou Morales, St-Antoine et Bagatelle ou Bourbon, désignées par les lettres A et B.

Le terrain de la propriété A forme l'encoignure des rues St Claude et St Antoine, mesure 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue St-Antoine sur une façade et profondeur de 78 pieds sur la rue St-Claude. Ensemble une maison contenant quatre corps de logis, ayant chacun deux chambres, galerie et cabinet, cuisine, hangar, lieux d'aisance, cour briquetée, un puits en briques à l'usage des deux corps de logis et une cave à chaque logement.

La terre a de la propriété B, contigu au lot ci-dessus, mesure 45 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue St Claude sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes et 45 pieds 5 lignes de largeur sur la ligne du fond. Ensemble, une maison haute contenant six chambres, balcon sur la rue et sur la cour. Une grande chambre ouverte sur le derrière, abritant l'escalier de la maison, cuisine haute de quatre chambres avec galerie sur la cour communiquant à l'étage supérieur de la maison, deux belles citernes, deux lieux d'aisance, puits en briques, hangar à charbon, cour carrelée, arbres fruitiers, etc., etc. Le tout en parfait état et couvert en ardoises. La première propriété, désignée par la lettre A, rapporte $34 par mois et la seconde, désignée par la lettre B, $17 par mois. Voir le plan à la Bourse.

Les deux propriétés ont droit à l'usage d'une allée de 3 pieds 2 pouces de largeur ouvrant sur la rue St Claude.

Conditions—Un tiers comptant et le reste payable à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 p 0/0 d'intérêt par an de date, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des dits billets.

Les propriétés devront être maintenues assurées et la police d'assurance transférée aux porteurs des billets. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé des acheteurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant John E. Legier, notaire, aux frais des acquéreurs.

8 déc—au 15

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Emplacement commercial de choix, coin des rues St-Denis et Troisième.**

Propriété de valeur rue Troisième, entre St Denis et St-Patrick.

Trois terrains de valeur à Milneburg.

Dans l'affaire de Aloysius et de Louis Werner vs la succession de Anton Werner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No. 8763.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale—SAMEDI, 15 décembre 1883 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez en vertu d'un jugement de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 9me jour de novembre 1883, je vendrai la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain terrain situé dans le faubourg Lwanda, dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, St Patrick et St Denis, désigné par le No 17, et mesurant 60 pieds de façade rue St Louis, sur une profondeur et en façade rue Troisième, de 120 pieds, entre lignes parallèles, dont deux recs forment le coin.

2° Un certain morceau de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Denis, St Patrick, Seconde et Troisième, mesurant, au pied américain, 30 pieds de façade sur la dite rue Troisième, et 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Trois certains carrés d'îlets situés dans le village de Milneburg, paroisse d'Orléans, désignés par les Nos. 111, 117 et 1 8 et sont bornés comme suit, savoir: le terrain No 111 par les rues Deers Rabbits, Dublin et Vienne; No 118 par Deers Rabbits, Vienne et Pressburg, et ont, chacun, 319 pieds, 18 pouces, 7 lignes de face rue Deers et Rabbits, sur 309 pieds 4 pouces de face sur chacune des rues Dublin, Vienne et Pressburg; le terrain No 117 est borné par l'Avenue du Peuple et les rues Rabbit et Pressburg; il a 319 pieds 10 pouces et 7 lignes de face Avenue du Peuple et rue Rabbits, 309 pieds 10 pouces 7 lignes de face aux rues Vienne et Pressburg

Condition—Comptant

Acte de vente pardevant Benj Ory, notaire, aux frais des acquéreurs; Ceux-ci paieront en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt comptant, de 10 pour cent du prix d'adjudication sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.

11 nov—11, 16 23.—Dec 1, 8, 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée de valeur dans le Cinquième District.**

Succession de Margaret Craig.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A—No 9872.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale — MERCREDI, 2 janvier, 1884 à midi et demi, au "Marrot's Ferry Exchange," près du débarcadère des ferries (bacs à vapeur) des 1er et 2me districts, dans le 5me district de cette ville (Alger) en vertu d'un arrêt de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour de District, paroisse d'Orléans, Division A, en date du 1er décembre 1883, je vendrai à l'encan la propriété dont la description suit:

Deux certains morceaux de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville, (Alger) rive droite du fleuve Mississippi, en cette paroisse, et désignés par les Nos 5 et 6 du carré d'îlet 85, lequel est borné par les rues Aliz, Bouny, Seguin et Eliza. Les terrains mesurant chacun, 30 pieds de façade rue Aliz, sur 120 pieds entre lignes parallèles et égales; le tout au pied français.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente pardevant Wm H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui assumera le paiement, en sus du prix de l'adjudication, des taxes dues et exigibles en 1883.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

2 déc—8 15 22 29 2 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à La Folle Enchère.

Propriété dans le Sixième District.

Succession de feue Mme Nancy Ann Cornea.

(Vente pour le compte de l'ancien propriétaire, Dossier de la Cour Civile de District No 1212.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 22 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en cette ville, pour le compte et aux frais et risques de Robt. J. Connolly, qui ne s'est pas conformé aux conditions de la vente faite le 30 juin 1883, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'un en date du 4 juin 1881, et l'autre en date du 30 mai 1883, dans la succession de feue Nancy Ann Cornea, Dossier No 1212, et qui a été légalement mis en défaut, il sera vendu les îlets de terre suivants situés dans le Sixième District de cette ville—

6. L'îlet No 197 borné par la Upper Line, les rues Cucullu, Claiborne et Robert.

7. L'îlet No 198 borné par les rues Soniat, Claiborne, Cucullu et Robert.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et le reste à un an, avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les autres clauses usuelles, 10 pour cent comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, No 137 rue Commerce, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes dues et exigibles en 1883.

18 nov—18,25—2,9,16,22 déc


ANT. CARRIERE,

E. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

# A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No 139 rue Gravier.

Avances libérales sur consignations à nos amis Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

20 mars


## VENTES A L'ENCAN.

PAR GIRARDEY & MACON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**VENTE EN PARTAGE**

—d'une—

**Splendide habitation sucrière**

Sur le Bayou Lafourche, paroisse Assomption, Lne.,

DANS L'AFFAIRE DE THOMAS S. FOLEY VS. H. B. FOLEY ET ALS.

No 10,199—Cour de Circuit des Etats-Unis, District Est de la Louisiane.

A des termes faciles et à un long crédit

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, encanteur,—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, le 19 Janvier 1884, à midi, devant la Maison de Cour, dans le village de Napoléonville, paroisse Assomption, Lne. Il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un décret de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, daté et signé le 3 et le 12 décembre A. D. 1883, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété suivante, à savoir:

La portion de terre, cultivée comme une plantation sucrière, bornée au-dessus par la terre de Pierre Landreaux et le Canal Attakapas, située sur la rive droite du Bayou Lafourche, dans la paroisse Assomption, Lne, comprenant les portions de terre suivantes, à savoir—

1. La portion de terre de Eli Blanchard, mesurant 2 arpents et 30 pieds, plus ou moins, de face sur le Bayou Lafourche sur 40 arpents de profondeur.

2. La portion de terre de Charles Triche, mesurant un demi arpent de face sur le dit Bayou sur 40 arpents de profondeur.

3. La portion de terre de Dugas, achetée de F. W. Pike, comprenant un arpent de face sur 40 arpents de profondeur.

4. La portion de terre de Pierre Aucoin, comprenant 7 arpents et 13 toises de face sur 40 arpents de profondeur.

5. La portion de terre de Baptiste Giroir, comprenant 72 arpents superficiels, achetée de Louis Folse et mesurant un arpent et demi de face sur 40 arpents de profondeur, ensemble avec la double concession bornée par la terre de Pierre Landreaux.

6. La double concession de la portion de terre de Aucoin, comprenant 540 37-100 acres.

7. Cent douze acres superficiels dans la section 129, Township 13, R, 14, achetés de Baptiste Giroir.

8. Une portion de terre, achetée de H. B. Foley, étant la section No 131, Township 13 R 14, comprenant 117 11-100 acres.

9. La portion de terre de Thomas Allen, comprenant 155 73-100 acres.

10. La portion de terre de François Fudoux, comprenant 74 44 100 acres.

11. Soixante douze acres de terre, achetées de Mme A. L. Foley. Toutes ces portions forment un seul morceau de terre qui compose la dite plantation d'à peu près 1460 arpents, plus ou moins.

Aussi cent soixante-six actions du capital hypothécaire (mortgage Stock) de la Banque des Citoyens de la Louisiane, réduites à cinquante neuf actions, garanties par hypothèque spéciale sur certaines portions de l'habitation ci-dessus décrite par deux actes d'hypothèque—l'un exécuté devant Bela Hubbard, juge de paroisse d'Assomption, le 10 août 1837, accepté par la dite banque par acte passé devant L. Seghers, alors notaire de la ville de la Nlle-Orléans le 14 septembre 1837, et l'autre exécuté pardevant T. Seghers, notaire, ci-dessus mentionné, le 9 mai 1839. Il est dû maintenant sur ce stock un emprunt de cinq cent dix dollars du le 1er avril 18-4, renouvelable conformément à la dite banque des Citoyens de la Louisiane.

Avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, chemins, servitudes dont elle jouit, ou qui y sont attachés ainsi que les machines le bétail, etc., dont la liste détaillée sera insérée au moment de la vente. Est exceptée et réservée cependant la propriété suivante qui touche dans le fond aux terres ci-dessus décrites, laquelle propriété n'est pas comprise dans cette vente, savoir: Une portion de terre, avec les bâtisses, améliorations, appareils et dépendances qui s'y trouvent sur la rive droite du Bayou Lafourche en descendant, immédiatement au-dessous de Napoléonville, mesurant deux arpents trois quarts de face au sud bayou sur une profondeur de quarante arpents, entre lignes irrégulières, bornée au-dessus par le Canal des Attakapas au-dessous par des terres de la succession de Pierre Landreaux, et dans le fond par l'habitation ci-dessus décrite.

On sait que cette plantation est vaste, bien drainée, fertile, la terre est grasse, sablonneuse, facile à cultiver et très productive. La récolte de 1883 a donné 250 boucauts et une quantité proportionnelle de sirop, de mélasse, etc. Elle possède assez de cannes en réserve pour planter la vente terrain.

La sucrerie est très bien aménagée, commode, bâtie en briques et couverte en ardoises; elle possède une puissante machine et un moulin d'une grande capacité, avec un équipage, étables, appentis cabanes pour les travailleurs.

Cette propriété de valeur touche presque à Napoléonville, où l'on peut aisément se procurer des ouvriers, en toute saison, et à moins de 70 milles de la Nlle Orléans où elle trouve son marché et ses approvisionnements.

45 mulets

Charrettes et tous les instruments aratoires en usage dans une plantation dont inventaire sera lu au moment de la vente.

Termes et conditions—Un quart en plus comptant au choix de l'acquéreur, et le reste en égales quotités annuelles, à un, deux, trois et quatre ans, représentées par des billets à ordre, garantis par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, tirés par l'acheteur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra s'engager à payer 5 pour cent d'honoraires d'avocat et tous les frais de cour dans le cas de procédures légales pour opérer le recouvrement des dits billets principal ou intérêts.

Les bâtisses devront être assurées à leur pleine valeur jusqu'à concurrence du montant des billets, et la police d'assurance transférée au vendeur ou au porteur des dits billets. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en ce qui a rapport aux cent soixante six actions réduites à cinquante-neuf du capital hypothécaire (mortgage stock) et du dit emprunt et en ce qui a rapport également à tout engagement ou toute dette relatif au dit "Mortgage stock", ou à tout intérêt, et toutes contributions dus ou pouvant être dus plus tard sur le dit capital. L'acquéreur paiera aussi, comptant, 10 pour cent du prix d'achat, au moment de l'adjudication, comme garantie de la vente.

Tous autres détails seront donnés au moment de la vente.

L'acte de vente devant O. de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur

6déc—6 7 8 9 15 16 22 23 29 30 jan 5 6 12 à la date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Terrains propres à construction rue Palmyre, près Miro.**

Et des terres de valeur dans les paroisses St-Landry et St Tammany, Lne.

Succession de Peter G. Conway.

No 8888.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GIRARDEY & MACON—C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 5 janvier 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Hon. W. T. Houston juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 20 novembre 1883, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains terrains, ensemble avec tous les droits et passages, etc., situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Palmyre, Gasquet, Miro et Tonti, commençant à environ 75 pieds 6 lignes du coin des rues Miro et Tonti, mesurant ensemble 47 pieds 10 pouces de façade rue Palmyre, sur 105 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Acquis de Jno. R. Fitzgerald, le 25 septembre 1867, par acte passé pardevant Chas. S. Springer, ancien notaire en cette ville.

2° Un morceau de terre situé dans la paroisse St-Tammany, dans l'Etat de la Louisiane, entre le Bayou Gou et le Bayou Bonfouca, étant la "S. W. quarter & West half du S. E. quarter, section 4 comté 9, Range 13 Est", mesurant 240 acres plus d'une terre bien boisée, et vous traversez par le chemin de fer N. E.

3° Une certaine langue de terre située dans la paroisse St Landry, Lne, étant la moitié Est du N-E Quarter et la moitié Est du S E Quarter de la section 3, comté 9, Range Sud, one West Méridien de la Louisiane, dans le District des Terres, sujet à une vente à la Nouvelle-Orléans, Lne, mesurant 161 81/100 acres—d'après un plan officiel du voyer, de la dite terre, enregistré au bureau général des terres du voyer général, étant le certificat "Homestead" No 491, application 1977, laquelle patente est signée de Rutherford B. Hayes, Président des E. U. d'A., à Washington, le 4 juin 1877, signé aussi par B. L. Lang, assistant-secrétaire, L. W. Clark, recorder général du bureau des terres, dans le Registre, Vol. 1, page 3—5—près et non traversé par le grand chemin de fer du "Southern Pacific."

Conditions—Pour les terres dans les paroisses St Landry et St Tammany, comptant.—Pour les propriétés de ville, 1/2 comptant; le reste garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur, à 1 et 2 ans de crédit portant les clauses usuelles de 8 pour cent par an, l'intérêt partant à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le paiement des billets.

L'acquéreur paiera d'avance les taxes dues; avance qui sera déduite du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant de ce prix sera requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant M. T. Du[illegible], notaire, aux frais des acquéreurs.

4 déc—4,8,15,22,29—5 janv

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

JE certifie que ce treizième jour de novembre 1883, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans l'affaire ci-dessous, dans les termes suivants:

Cécile Bouny Tuyes vs. John Tuyes, son mari—No 8946—Division C.

L'affaire ci-dessus a été ce jour soumise à la Cour.

Omar Villeré, pour la demanderesse.
Le défendeur absent et non représenté.

Après avoir entendu les plaidoiries et les témoignages, la loi étant en faveur de la demanderesse,

Il est ordonné, adjugé et décrété, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Mme Cécile Bouny Tuyes et contre le défendeur John Tuyes, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté existant entre eux jusqu'à présent; et

Il est de plus ordonné, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Mme Cécile Bouny Tuyes et contre le défendeur John Tuyes, son mari, pour la somme de mille dollars ($1000), avec l'intérêt légal à partir du 26 juin 1883 jusqu'à paiement final, ainsi que les dépens.

Jugement rendu le 29 juin 1883.
Jugement signé le 13 novembre 1883.
(Signé) F. A. MONROE, juge.

En foi de quoi j'ai ici apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce quatrième jour de décembre de l'an de Notre Seigneur mil-huit cent quatre-vingt-trois.

JAS D. RANKIN
Député Greffier

6déc—


## Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le Female Regulating Elixir du Dr. PEREZ se s'obtient qu'à son bureau.

No 6 rue South Rampart.

3 mars—6m—1 an


## VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

**Un terrain dans le nouveau cimetière St. Louis, rue Esplanade.**

Succession de Henry Peychaud.

No 9616—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 19 janvier 1884 à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'encan St. Charles, rue St. Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 23 novembre, pour le compte de la dite succession

Un morceau de terre dans le nouveau cimetière St. Louis, No 31, rangée C, carré No 1.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

15déc—15, 22, 29—5, 12, 19 janv.

PAR HOEY & O'CONNOR,

ANNONCE JUDICIAIRE.

SAMEDI, 5 janvier 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 1er décembre 1883, dans l'affaire de la succession de Robert Hall, No 9310 du dossier de la direct[eur], il sera vendu à l'encan

Deux terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 4ème district de cette ville, étant les lots Nos 17 et 18 de l'îlet No 401, borné par les rues Première, Seconde, Willow et Claiborne, et mesurant chacun 29 pieds 4 pouces de face à la rue Seconde sur 126 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel notaire.

NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.

5 déc—5,15 22,29 jan 5.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence à deux corps de logis rue Dumaine.**

Succession de Mme Florinda L. Camp, femme décédée de John B. Laguaite.

No 8749.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 novembre il sera vendu, à l'encan, les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Second District de cette ville, étant le No 9 de l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Robertson et Claiborne, et mesurant 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis désignée par le No 269 rue Dumaine, à deux portes de la rue Claiborne.

Conditions de la vente—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de six mois du jour de la vente en billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossé par lui, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat, assurance et toutes les autres clauses usuelles de garantie; l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Amédée Ducatel, notaire, 47 rue Toulouse.

28nov—

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée de choix et terrains à Carrollton.**

Succession de Chauncey C. Porter.

No 40,181—Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 29 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 mai 1878 et rendu dans l'affaire ci-dessus il sera vendu à l'encan, les propriétés suivantes de valeur, à savoir:

Six lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton, Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Monroe, Lowine, Leonidas et Levée et désignés par les lots Nos 49, 50, 51, 70, 71 et 72, et mesurant comme suit, à savoir: les lots Nos 49, 50 et 51, se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 49 formant le coin des rues Monroe et Lowine, le lot No 70 mesure 60 pieds de face à la rue Levée sur 111 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 69 et 108 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 71, sur une profondeur dans le fond de 27 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 52 et 3 pieds 7 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 51. Le lot No 71 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 108 pieds 11 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 70 et 83 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 72 et 39 pieds 6 pouces et [illegible] lignes de largeur dans le fond sur la ligne qui le divise du lot No 51. Le lot No 72 étant de forme irrégulière, mesure 45 pieds 6 pouces de face à la rue Monroe, 30 pieds de face à la rue Levée, 83 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 71 et 76 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 51.

Les améliorations sur la dite propriété consistent en un magasin et résidence en briques à deux étages sur les lots Nos 51 et 72.

La propriété sera vendue conformément à un plan en haut des subdivisions et lots au gré des acquéreurs.

Conditions de la vente—Comptant et les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1878 payables en 1879.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Emile Commagère, notaire.

28 nov—28 8, 15, 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété rue Claiborne, près de la rue Esplanade.**

Succession de John Cragg.

No 6849—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J Hoey, encanteur Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 22 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le 5 novembre 1883, et en vertu d'un ordre de vente rendu le 20 novembre 1883, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir

TROIS TERRAINS, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Kerlerec et Columbus. Les dits lots sont désignés par les Nos 5 6 et 7, et ont les dimensions suivantes:

Le lot No 5 a 31 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Claiborne, 32 pieds 11 pouces de largeur sur la ligne du fond sur 145 pieds 11 pouces de profondeur.

Le lot No. 6, attenant au lot No 5 a 31 pieds 6 pouces de face à la rue Claiborne, sur 140 pieds de profondeur.

Le lot No. 7, qui y touche, a 31 pieds 5 pouces et 7 lignes de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur.

Les améliorations sur les dits lots comprennent trois bâtisses en bois, désignées par les Nos 340, 342, 344 et 346 rue Claiborne.

Conditions de la vente—1/2 ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à un crédit de douze mois, du jour de la vente, en billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs devront déposer 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Les acquéreurs assumeront aussi, en dehors de l'enchère, le montant des taxes dues et exigibles pour l'année 1883.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Robert J. Ker, notaire, 28 rue Carondelet.

21nov—21,25, 1,8,15,22 déc

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée.**

Rue des Français

Succession de Mme Jane McAnulty—No 9510

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Frank A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 13 Novembre 1883, il sera vendu, à l'encan la propriété de valeur suivante, à savoir:

Un morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le 3me district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Amour ou Remparts et Bons-Enfants ou St Claude, connu comme le lot No 21 et mesurant au pied anglais 28 pieds de face à la rue des Français sur 112 pieds de profondeur.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans en paiements égaux en billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an avec hypothèque et privilège de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de garantie; les acquéreurs devant faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James Fahey, notaire, No 162 rue Commune.

14nov—14, 18, 24—1, 8, 15 déc.

PAR W. I. HODGSON.

# JOLIE RESIDENCE-COTTAGE

**Avec terrain 57x158 pieds.**

**Rue Lapeyrouse, près Galvez.**

Troisième District, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 15 décembre 1883, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, entre Magazine et Natchez, il sera vendu—

Cette jolie résidence-cottage (recouverte en ardoises) rue Lapeyrouse, entre Galvez et Miro (l'îlet borné par la rue Laharpe) Troisième District de cette ville, ayant quatre chambres et deux cabinets, galerie à l'arrière, deux grandes cuves, un joli jardin, cours pour les poules lieux d'aisance, &c., dans le fond, sur un terrain mesurant environ 57x158 pieds d'après le plan au lieu de la vente.

Cette jolie résidence est en bon état, est recouverte en ardoises; le voisinage est agréable et à proximité des chars, des écoles et des églises.

Conditions—La moitié ou plus comptant, la balance à 1 an, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent au comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant Chas. G. Andry, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1884.

2déc—2 9 13 à la vente.


BODLEY BROTHERS

70, 72, 74 rue St-Charles.

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 2 et 4 mulets, charrettes à bœufs, &c, pour toga, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les ferments extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous continuons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.


## VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

**Une propriété améliorée de grande valeur dans le Troisième district.**

Coin des rues Bagatelle et Craps.

Marcel T. Decrez, exécuteur testamentaire de J. B. Soulliard vs Louis Crozat fils et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 9381.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux. 46 rue Royale—SAMEDI, le 12 janvier 1884, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles, entre Gravier et Commune en vertu de et conformément à un jugement rendu le 22 novembre 1883, et signé le 26 novembre 1883, par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la 2ème, dans l'affaire ci-dessus, pour la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 204, désigné par les numéros 1 et sur un plan de Armas, déposé voyer de la ville en date du 9 janvier 1853, formant l'angle des rues Bagatelle et Craps, terrain borné par les rues Craps, aujourd'hui Bourgogne St Antoine, Amour, aujourd'hui Remparts et Bagatelle, mesurant 31 pieds 1 pouce de face à la rue Bagatelle, sur une première profondeur de 42 pieds 5 pouces 4 lignes du côté le plus près de la rue Amour ou Remparts, puis, sur une ligne oblique s'étendant vers les rues Amour et St Antoine, 49 pieds 3 pouces 6 lignes, delà, 49 pieds 3 pouces et 4 lignes sur une seconde profondeur, 80 pieds 11 pouces de profondeur et de face à la rue Craps ou Bourgogne, et 32 pieds 6 pouces, à l'arrière plan, ensemble avec l'usage d'une allée tenant à la rue Bagatelle et attenant à la dite propriété.

Les améliorations comprennent un magasin et une maison de résidence en briques à un étage, ayant 5 chambres, couvertes en ardoise, une cuisine en briques à deux étages ayant 4 chambres, toiture en ardoises, cour pavée, citerne, lieux d'aisance, hangar, etc., tout autour de la bâtisse. Le magasin coin est à tout le monde occupé et l'est, depuis quelque temps, comme épicerie de détail.

Termes et conditions.—La moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois, évidemment pour l'intérêt en coupons à la satisfaction des parties portant intérêt à raison de huit pour cent du jour de la vente et garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues. Les lots devant être assurés contre le feu et les polices d'assurances transférées au vendeur pour un montant égal à la somme des dits billets hypothécaires jusqu'à parfait paiement et les acquéreurs devant payer dix pour cent honoraires d'avocat et sur le montant en litige en cas de procès pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des dits billets hypothécaires, à moins que l'acquéreur ne préfère faire le montant entier au comptant à la vente de la dite propriété. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

La propriété est vendue sujette à un bail (ne s'appliquant seulement que sur la moitié indivise de la succession J. B. Soulliard en faveur de Cochran au taux de treize piastres par mois pour la dite moitié de loyer échéant le 1er novembre 1884.

Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8déc—8, 15, 22, 27—5, 12 jan.

**Vente pour opérer un partage parmi des héritiers âgés.**

No 188 rue Royale, entre Ste Anne Dumaine. Maison de résidence et magasin en briques, à 3 étages, avec mansarde.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear Encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 15 décembre, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune, un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre C, carré d'îlet borné par les rues Royale, Ste Anne, Chartres et Dumaine, mesurant 25 pieds 11 pouces de façade rue Royale, sur 29 pieds 1 pouce 5 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de [illegible] pieds [illegible] 4 lignes du côté de la rue Ste Anne et 65 pieds 7 pouces 4 lignes du côté de la rue Dumaine. Le tout d'après un plan de A. de Armas, député voyer, en date du 24 septembre 1853.

Les améliorations comprennent une maison en briques à trois étages avec mansarde, rez-de-chaussée en magasin, les deux étages supérieurs servent comme résidence, ayant chacun 2 chambres, 2 cabinets et une bâtisse en briques dans le fond, avec 12 chambres chacune, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit d'un et deux ans en billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt à partir de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur devra payer les taxes de 1883 et sera chargé de faire un dépôt de 10 pour cent du montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er déc—1, 8 au jour.

**Propriété améliorée dans le Sixième District.**

Coin de l'avenue de la Louisiane et de la rue Tchoupitoulas,

En face les écuries de la compagnie du chemin de fer City et faisant face au chemin de fer de ceinture.

Succession de Jean Maurice Lapeyrollerie

J. M. Levet
vs
Chas Lapeyrollerie et autres.

No 163—Vingt-Sixième District Judiciaire Cour Civile de la paroisse de St. Jean-Baptiste, Louisiane.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 12 janvier 1884, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. [illegible] rendu le 24 novembre 1883 par l'Honorable Marcel Hahn, juge de l'Honorable 26me Cour de District Judiciaire, paroisse St. Jean Baptiste, Louisiane, dans la susdite affaire décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 1, 2 et 3 dans le carré d'îlet borné par l'Avenue de la Louisiane et les rues Tchoupitoulas et Chippewa, mesurant comme suit: Le terrain No 1 formant le coin de l'Avenue de la Louisiane et la rue Tchoupitoulas 33 pieds 1 pouce de façade rue Tchoupitoulas, 33 pieds de largeur à l'arrière plan, sur une profondeur sur l'Avenue de la Louisiane de 121 pieds 1 pouce et 3 lignes, et une profondeur de 129 pieds 8 pouces et 3 lignes du côté du terrain No 2.

Le terrain No 2 mesure 33 pieds 1 pouce de face rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 129 pieds 8 pouces et 3 lignes du côté du terrain No 1, et 138 pieds 3 pouces du côté du terrain No 3, et 32 pieds de largeur à l'arrière plan.

Le terrain No 3 mesure 33 pieds 1 pouce de face rue Tchoupitoulas, 32 pieds de largeur derrière, sur une profondeur de 138 pieds 3 pouces du côté qui le sépare du terrain No 2, et 146 pieds 8 pouces du côté de la rue Toledano.

Sur les terrains Nos 1 et 2 s'élèvent de grandes bâtisses en bois, etc, le coin est occupé par le "Musaby's Coffee House"

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.

8 déc—8,15,29—janv 5,12.

**Succession de François Lacroix.**

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. ——.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI 29 décembre 1883, à midi il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 14 novembre 1883, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

1° Un terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le 3me District de cette ville, carré d'îlet 39, borné par les rues Champs-Elysées, Marais, Marigny et St Claude, désigné par le No 7. Le dit terrain, au pied américain, mesurant 34 pieds 5 pouces et 4 lignes de façade rue Champs-Elysées, sur 105 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, acquis L. 73, fol 284.

2° Les terrains 24 et 26 dans le carré d'îlet 615 borné par les rues Poydras, Dupré, Perdido et White. Le terrain 24 mesure 28 pieds 9 pouces et 5 lignes de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain 26 mesure 29 pieds 3 pouces 1 ligne de façade rue White, sur une profondeur de 143 pieds 2 pouces 9 lignes, acquis le 15 avril 1862, par acte devant R. J. Ker, notaire.

3° Les terrains de 3 à 30 du carré d'îlet 559 borné par les rues Poydras, Rocheblave, Perdido et Tonti. Les terrains 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 mesurent chacun 26 pieds de façade rue Poydras, sur 132 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain 11 forme le coin des rues Poydras et Rocheblave. Les terrains 12, 13, 14 et 15 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Rocheblave, sur une profondeur de 187 pieds. Les terrains 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 mesurent chacun 27 pieds de façade rue Perdido, sur une profondeur de 132 pieds. Le terrain 16 forme le coin des rues Perdido et Rocheblave, et le terrain 26 le coin des rues Perdido et Tonti. Les terrains 27, 28, 29 et 30 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Tonti sur une profondeur de 151 pieds.

Aussi un morceau de terre du même carré adjacent au terrain 30, mesurant 32 pieds de façade rue Tonti, sur 60 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, acquis par acte devant P. Lacoste, notaire, le 24 février 1-57, livre 70, folio 698.

4° Neuf certains terrains du No 1 au No 25 inclusivement, dans le carré d'îlet No 660 borné par les rues Poydras, White, Perdido et Broad. Les terrains 17, 18, 19 et 20 mesurent chacun 29 pieds 1 ligne de façade rue White, sur 255 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 21 mesure 29 pieds 3 pouces 7 lignes de façade rue White, sur 255 pieds de profondeur et entre lignes parallèles. Les terrains 22, 23, 24 et 25 mesurent chacun, 31 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade rue Perdido, sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain 22 forme le coin des rues White et Perdido, acquis le 15 avril 1862 par acte pardevant R. J. Ker, notaire

5° Un carré d'îlet situé dans la paroisse St-Bernard, étant le carré No 31 selon le plan du village de Versailles, dressé par J. Pilié, en date du 15 avril 1837, et déposé dans le bureau de Théodore Seghers, ancien notaire, mesure 273 pieds 1 pouce et 8 lignes sur la Promenade de Paris. Sur la rue Delaronde 260 pieds 6 pouces et 9 lignes, rue Bienvenu, 260 pieds, rue Bottes 274 pieds 10 pouces et 3 lignes.

6° Les droits de garantie que le dit François Lacroix, possède contre la ville de la Nouvelle-Orléans et les vendeurs, ses prédécesseurs, en raison de sa mise hors de possession par Mme Myra Clark Gaines de 87 terrains dans les carrés d'îlet 49, 51, 31 et 32, situés dans le "Blanc Tract" ainsi que le tout est décrit plus explicitement sur le registre 3803 de la Cour de Circuit des Etats-Unis, district ouest de la Louisiane, affaire intitulée: Myra Clark Gaines vs. P. H. Menessaux et autre.

7° Deux terrains Nos. 3 et 4 du comté de Mandeville, carré borné par les rues Montgomery, Washington, Girod et Villeré, mesurant 280 pieds sur 300 sur la dite rue

Conditions: Comptant au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs.

8nov—8—1, 8, 15, 22, 29 déc.